

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

<u>Présents :</u>	M. Georges ARHURO, Mme Annick BOUFFINIER, M. Michel CADOT, Mme Valérie CHESNOY, M. Cyrille CHEVRILLON, Mme Brigitte COZZO, Mme Corinne DUPONT, M. Alain DUPUIS, M. Sébastien GERMOND, M. Frédéric JORAND, M. Michael MOULIN, Mme Laetitia PESCHET, M. Christophe PRINCE, Mme Isabelle PRINCE, Mme Éloïse SÉNÉCHAL et M. Joël SIOU.		
<u>Pouvoirs :</u>	M. Jean-Sébastien BRIÈRE à M. Michel CADOT, Mme Isabelle RÉMY à Mme Valérie CHESNOY,		
<u>Absente excusée :</u>	Mme Sophie HOTOMME		
<u>Membres :</u>	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
<u>Date convocation :</u>	29 mai 2026		
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Alain DUPUIS		

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2026.....	2
2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026	2
3. MODIFICATION DÉLIBÉRATION CRÉATION EMPLOI PERMANENT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE.....	3
4. REVALORISATION DE LA PARTICIPATION SOCIALE AUX AGENTS.....	3
5. RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX.....	3
6. CAMION AMBULANT	4
7. ASSAINISSEMENT - RPQS	4
8. SUBVENTIONS DIVERSES.....	5
9. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES	5

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2026

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 avril 2026, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu l'arrêté préfectoral n°2026-12 du 22 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Madame Eloïse SÉNÉCHAL, Mme Laetitia PESCHET, M. Cyrille CHEVRILLON et M. Joël SIOU acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants.

Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

Liste 1 conduite par Monsieur Michel CADOT

- Monsieur Michel CADOT
- Madame Valérie CHESNOY
- Monsieur Michael MOULIN
- Madame Isabelle PRINCE
- Monsieur Christophe PRINCE
- Madame Brigitte COZZO
- Monsieur Georges ARHURO
- Madame Corinne DUPONT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 18 (dont 2 procurations)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Suffrages liste 1 conduite par Monsieur Michel CADOT : 18 (dix-huit)

Sont proclamés élus en qualité de délégués du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Monsieur Michel CADOT
- Madame Valérie CHESNOY
- Monsieur Michael MOULIN
- Madame Isabelle PRINCE
- Monsieur Christophe PRINCE

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs:

- Madame Brigitte COZZO
- Monsieur Georges ARHURO
- Madame Corinne DUPONT

3. MODIFICATION DÉLIBÉRATION CRÉATION EMPLOI PERMANENT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Il est proposé de modifier la délibération n° 03_071025 portant création de l'emploi de secrétaire général de mairie afin de prévoir la possibilité de recruter, en cas de besoin, un agent contractuel à durée déterminée (CDD), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cette modification vise à garantir la continuité du service public et à faciliter le recrutement sur ce poste lorsque les circonstances le nécessitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la modification de la délibération n° 03_071025 afin de permettre, en cas de besoin, le recrutement d'un agent contractuel (CDD) sur le poste de secrétaire général de mairie.

4. REVALORISATION DE LA PARTICIPATION SOCIALE AUX AGENTS

Depuis décembre 2013, le Conseil municipal participe à la protection sociale complémentaire des agents. Chaque année, le montant est revu en fonction de l'augmentation moyenne des cotisations des mutuelles, en 2026, la hausse est de 4,3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPLIQUE une revalorisation de 4,3 %, correspondant à l'augmentation des cotisations des mutuelles. Le montant mensuel versé aux agents passera de 26,75€ à 27,90€, soit une augmentation mensuelle de 1,15€ par agent (13,80€/an).

5. RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Il est proposé de réviser les tarifs communaux suivants :

PRESTATIONS		Date	Montant	Proposition
CANTINE	Repas	01/01/2025	4,31	Augm. Du prestataire
	Prestation (Allergie)	15/01/2018	2,60	Inchangé
GARDERIE	Matin forfait (7h à 8h50)	01/06/2022	2,35	Inchangé
	Matin < 30min (8h20 à 8h50)	01/06/2022	1,18	Inchangé
	Soir forfait (16h30 à 19h)	01/06/2022	2,85	Inchangé
	Soir < 30min (16h30 à 17h)	01/06/2022	1,43	Inchangé
	Matin + soir (7h à 8h50 + 16h30 à 19h)	01/06/2022	4,60	Inchangé
AIDE AUX DEVOIRS	Aide aux devoirs (lundi, mardi et jeudi)	01/06/2022	2,00	Inchangé
FRAIS SCOLARITÉ	Forfait annuel communes extérieures	01/07/2022	960,00	Inchangé
SALLE DES FÊTES	Week-end	01/07/2022	420 / 730	Inchangé
	Jour férié	01/07/2022	250 / 390	Inchangé
	Caution	01/11/2010	1000,00	Inchangé
	Nettoyage non effectué	01/07/2024	39/h	50€/h
S. POLYVALENTES	1 à 9 locations par an, 1 demi-journée = 4 h	01/07/2022	27,00	Inchangé
	1 location par mois, plus de 10 locations / an	03/05/2017	rem 10%	Inchangé
	2 locations par mois, plus de 20 locations / an	03/05/2017	rem 20%	Inchangé
	1 location par semaine, plus de 40 locations / an	03/05/2017	rem 40%	Inchangé

TABLES ET BANCS	Un plateau et tréteaux	01/07/2008	3,00	<i>Inchangé</i>
	Un banc	01/07/2008	1,00	<i>Inchangé</i>
	Forfait livraison	01/07/2022	14,00	<i>Inchangé</i>
	Caution	27/03/2015	100,00	<i>Inchangé</i>
ASSAINISSEMENT	Frais de branchement TTC	09/10/2015	100%	<i>Inchangé</i>
	PFAC habitation - Forfait par logement	01/07/2022	1400,00	<i>Inchangé</i>
	PFAC habitation - Forfait surface plancher / m2	01/07/2022	10,00	<i>Inchangé</i>
	PFAC bureaux, locaux artisanaux, établissements			
	De 1 à 9 personnes	01/07/2025	1400,00	<i>Inchangé</i>
	De 10 à 19 personnes	01/07/2025	1650,00	<i>Inchangé</i>
	De 20 à 29 personnes	01/07/2025	1900,00	<i>Inchangé</i>
	De 30 à 39 personnes	01/07/2025	2150,00	<i>Inchangé</i>
	De 40 à 49 personnes	01/07/2025	2400,00	<i>Inchangé</i>
	> 50 personnes	01/07/2025	2700,00	<i>Inchangé</i>
	Abonnement semestriel / branchement	01/04/2015	20,00	<i>Inchangé</i>
	Redevance/m3 eau réseau public ou autre	01/07/2024	1,22	<i>Inchangé</i>
	Absence compteur, résidence principale, forfait	01/07/2022	53,20	<i>Inchangé</i>
Absence compteur, résidence second, forfait	01/07/2022	37,20	<i>Inchangé</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉFINIT le tarif applicable en cas de nettoyage non effectué de la salle des fêtes à 50 € par heure, à compter du 1er juillet 2026.

Les autres dispositions et prestations restent inchangées.

6. CAMION AMBULANT

Le Conseil municipal a réexaminé la demande de l'exploitant du camion ambulant Estaf'food pour s'installer sur la place de l'Église. Il a été rappelé qu'une première demande avait été refusée par délibération du 19 décembre 2023 afin d'éviter toute concurrence avec le commerce situé à proximité.

Depuis, le nouveau gérant de ce commerce a indiqué qu'il ne voyait aucun inconvénient à l'installation du camion ambulant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'installation du camion ambulant Estaf'food sur la place de l'Église chaque vendredi de 18h à 21h ;

AUTORISE le raccordement du camion au branchement électrique communal mis à disposition sur le site ;

FIXE à 200 € par an la participation forfaitaire de l'exploitant aux frais d'électricité ;

PRÉCISE que cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

7. ASSAINISSEMENT - RPQS

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

- **Caractérisation technique du service**

Le service d'assainissement collectif est géré au niveau communal.

La station d'épuration est de type : lagunage aéré.

Date de mise en service : 31/12/1987 (39 ans)

Implantation : Goussainville (bourg).

Capacité nominale EH (équivalent habitant) : 900.

Compétences liées au service : collecte, transport, dépollution des déchets.

Le territoire desservi : le bourg de Goussainville.

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

Le service public d'assainissement collectif dessert 347 abonnés représentant 729 habitants au 31/12/2025, soit 2,1 habitants/abonné.

Le linéaire du réseau de collecte : 6,690 km au 31/12/2025.

Le total des volumes facturés en 2025 : 29 269 m³ (36 635 m³ en 2024).

- **Tarifification de l'assainissement et recettes du service**

Fréquence de la facturation : semestrielle.

Tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 :

À la construction ou agrandissement d'un logement	01/01/25	01/01/26	Var. %
Frais d'accès au service / logement	1.400,00	1.400,00	0 %
Participation pour Assainissement Collectif / m ²	10,00	10,00	0 %
Participation aux frais de branchement	100%	100%	0 %

Tarifs annuels	01/01/25	01/01/26	Var. %
PART DE LA COLLECTIVITÉ			
Part fixe / Abonnement	40,00	40,00	0 %
Part proportionnelle / m ³ eau consommée	1,22	1,22	0 %
TAXES ET REDEVANCES			
Taxes – Taux TVA (État)	0 %	0 %	0 %
Redevance - Performance ass. Collectif /m ³ (Rappel Modernisation 2024 : 0.185)	0.0267	0.1602	500 %
RECETTES ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE	64 056,00	51 061,00	- 20,29 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2025 ;

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

8. SUBVENTIONS DIVERSES

Aucune demande de subvention n'a été reçue par la mairie.

9. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire

- Arrêté 2026/01 du 10/03/2026 prescrivant la numérotation du 1 chemin de la Forêt – Champagne à Goussainville.
- Arrêté n° 2025/02 du 02/04/2026 portant délégation de fonctions et de signature à la première adjointe, en charge des affaires scolaires et périscolaires ainsi que de l'entretien des bâtiments.
- Arrêté n° 2025/03 du 02/04/2026 portant délégation de fonctions et de signature au deuxième adjoint, en charge des services techniques.
- Arrêté 2026/04 du 18/05/2026 prescrivant la numérotation du 12 rue du Pierrier à Goussainville.

- Mme Aline BRIANÇON a pris ses fonctions le 18 mai 2026 en qualité de secrétaire générale de mairie dans le cadre d'un CDD. Cette prise de poste permet d'assurer la passation des dossiers avant le départ en mutation de Mme Julie MOCEK au 1er septembre 2026.

- Mme Cindy LANÇON, agent polyvalent (entretien des bâtiments communaux, restauration scolaire et garderie), et M. Jonathan JACQUEMIN, agent technique, seront placés en disponibilité à compter du 1er octobre 2026 à la suite de leur déménagement dans une autre région. Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement de leurs remplaçants est en cours. Les vacances de postes ont été publiées et les candidatures sont actuellement à l'étude.
- Les travaux de voirie prévus rue de la Roche à Champagne sont reportés et devraient débiter au cours du dernier trimestre 2026 ou du premier trimestre 2027. Des études préalables, notamment un relevé topographique et une validation par le Département, compétent en matière de voirie, doivent être réalisées afin de mener des travaux adaptés et durables.
- La commission Animations s'est réunie le 2 juin 2026 afin de préparer les festivités du 14 juillet. Le Maire présente aux Conseillers municipaux les animations envisagées ainsi que l'organisation prévue. Les habitants seront prochainement invités à s'inscrire pour participer à cette manifestation.
- L'Amicale organise la troisième édition de la Fête de la Musique le vendredi 19 juin 2026 à partir de 19 heures sur la place de l'Église. Les groupes Redlion & The Highnox et Borderline assureront l'animation musicale. Une buvette et un service de restauration seront proposés sur place. Venez nombreux !
- Mme Brigitte COZZO signale un dysfonctionnement de la barrière à la Forêt, celle-ci semblant rester ouverte en permanence. L'entreprise chargée de sa maintenance sera prévenue.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Michel CADOT

